

PROFIL DE POSTE

INFIRMIER
Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
UHSA

PRP-GRH-034
Version 08

Date d'application:
15/12/2024

Pôle SMD-PL

Rédaction : R. LOUCHARD, cadre supérieur de santé du Pôle SMD-PL Equipe encadrement UHSA	Vérification : F. BOISSIE – Cadre supérieur faisant fonction responsable du recrutement et de la mobilité du personnel paramédical, direction des soins	Validation : Pierre Hubert DUCHARME, Directeur des Soins
---	---	--

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier diplômé d'état
Emploi	Soins infirmiers
Métier	Infirmier
% Temps	100%

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Il (elle) est rattaché(e) à la filière soignante et relève de sa hiérarchie : cadre assistant chef de Pôle et Directeur des soins du centre hospitalier le VINATIER.

Il (elle) est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de pôle.

Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge et de l'administration pénitentiaire.

L'infirmier est placé :

- Sous l'autorité hiérarchique du directeur et, par délégation du directeur, du coordonnateur général des soins et du cadre supérieur de santé, assistant du chef de pôle Santé Mentale de la personne Détenue et Psychiatrie Légale – SMD PL.
- Sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation, du médecin chef et des PH du service

L'encadrement se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'agent, selon la nécessité du service.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV) à ce titre il doit respecter l'obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité.
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

INFIRMIER
Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
UHSA

PRP-GRH-034
Version 08

Date d'application:
15/12/2024

Pôle SMD-PL

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : 100 %
- Poste en 12h de jour : amplitude horaire 7h/20h avec deux horaires possibles
 - 7H /19H00
 - 8H/20H00

4. AFFECTATION

POLE	SMD-PL
Structure interne	CR198
Unité de soins	UHSA : unités A - B ou C
Unité fonctionnelle	1999 - 2000 – 2001

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Santé Mentale des personnes Détenues et Psychiatrie Légale (SMD-PL) est un pôle de psychiatrie en milieu pénitentiaire et prenant en charge des personnes dont les soins ont un lien avec la justice. Il se compose de 3 services :

- Le **Service Médico Psychologique Régional (SMPR)** assure le suivi ambulatoire des détenus dans les établissements pénitentiaires de Lyon Corbas (Maison d'arrêt), de St Quentin Fallavier (Centre Pénitentiaire) et de Meyzieu (Etablissement Pour Mineurs). Il dispose à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas d'un quartier spécifique d'hébergement (Unité Sanitaire de niveau 2).
- Le **Service de Psychiatrie Légale (SPL)** qui assure au travers de sa Consultation de Psychiatrie Légale (CPL) les soins ambulatoires en milieu libre et des missions spécifiques et d'expertise pour les patients sous-main de justice, en lien avec le Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) et l'offre de soins abordant les « dysphories de genre ».
- L'**Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée (UHSA)** qui représente le service d'hospitalisation à temps complet. Elle se compose de 3 unités de 20 lits qui accueillent des hommes, femmes, mineurs. Ces personnes peuvent être hospitalisées en hospitalisations libres ou sous mesures de contrainte (SPDRE) et bénéficier de soins équivalents à ceux dispensés en services de psychiatrie de secteur.

Chaque unité de soins est équipée de 20 lits et espace dédié à l'isolement (EDI). Elle peut accueillir des détenus hommes, femmes et mineurs.

Chacune d'entre elles se définit selon des critères d'indication de soins :

INFIRMIER
Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
UHSA

PRP-GRH-034
Version 08

Date d'application:
15/12/2024

Pôle SMD-PL

- L'unité A Louis WALDAMN est une unité centrée sur la prise en charge des pathologies résistantes, orientée sur la consolidation et le rétablissement ; le projet de soin individualisé de l'usager tient compte de son environnement futur et soutenant ses capacités d'adaptation.
- l'unité B Marcel COLIN et l'unité C Solange TROISIER sont des unités d'entrée accueillant des patients hommes femmes et mineurs souffrant de divers troubles psychiques aigus.

L'UHSA, est une unité interrégionale (23 établissements pénitentiaires pour 8000 détenus environ) destinée à l'accueil et à la prise en charge en hospitalisation complète de détenus hébergés, condamnés ou prévenus, souffrant de troubles mentaux.

Le fonctionnement d'une UHSA repose sur deux principes fondamentaux :

- la primauté du soin, même si le patient demeure sous écrou
- la double prise en charge sanitaire et pénitentiaire pour un accès aux soins dans un cadre sécurisé avec l'optique de la préparation au retour à la vie civile.

Son fonctionnement est celui d'un établissement hospitalier. L'Administration Pénitentiaire assure dans le cadre de ses missions spécifiques, la sécurité périmétrique du bâtiment et intervient en urgence sur sollicitation des soignants dans les unités de soins.

L'accès à l'UHSA est soumis à des contraintes de sécurité :

- autorisation d'accès
- vérification d'identité à l'entrée du bâtiment de l'UHSA
- contrôle systématique de tout matériel pénétrant sur le site
- passage sous le portique de détection des métaux
- attente aux divers postes de contrôle pour circuler sur le site
- **interdiction de conserver un téléphone portable ou clé USB avec soi dans l'unité de soins**
- **obligation de restituer clefs et appareil d'alerte en fin de service**

L'équipe soignante circule en toute autonomie au sein de chaque unité. Pour le reste de la structure, l'ouverture des portes est commandée par l'administration pénitentiaire.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier(ère) réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques (Loi n°78615 du 31 mai 1978 et Décret n°2002-194 du 11 février 2002).

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

INFIRMIER
Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
UHSA

PRP-GRH-034
Version 08

Date d'application:
15/12/2024

Pôle SMD-PL

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier(ère) participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, d'accompagnement des nouveaux professionnels, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

Il (Elle) travaille en collaboration étroite avec le médecin responsable de l'unité de soins et en collaboration avec les professionnels de l'UHSA (ASD-ASH- AS...) afin de prendre en charge le patient en adéquation avec le projet médical. L'infirmier(e) inscrit ses actions dans une logique de continuité des soins. Il (elle) est garant de la sécurité et du confort des personnes hospitalisées dans le respect des consignes médicales.

L'infirmier(e) inscrit ses actions dans la continuité et la qualité des soins.

- Participer à l'accueil et à l'information des patients,
- Recueillir les données cliniques et les informations nécessaires à la prise en charge du patient,
- Participer à la mise en place, au suivi et à la coordination des projets de soin individualisés, notamment lors des entretiens médico infirmiers et entretiens infirmiers,
- Assurer la transmission des informations nécessaires au suivi des soins à tous les partenaires concernés (internes et externes)
- Assurer le suivi et la tenue du dossier informatisé du patient,
- Assurer l'exécution des soins relevant du rôle propre infirmier et /ou prescrits dont des entretiens individualisés.
- Réaliser des évaluations,
- Elaborer, mettre en place et animer des groupes infirmiers à visée thérapeutique et/ou éducative.
- Participer aux groupes à visée thérapeutique avec les professionnels du plateau d'activités médiatisées.
- Participer aux actions de formation, d'éducation à la santé, actions de réhabilitation psychosociale proposées aux patients
- Participer aux réunions d'équipe et à des groupes de travail transversaux,
- Participer à l'élaboration de synthèses cliniques,
- Participer à l'organisation logistique nécessaire au bon déroulement des soins,
- Assurer la gestion et le contrôle des produits, matériels et dispositifs médicaux,
- Assurer la gestion, le contrôle du sac à dos, du défibrillateur et en assurer la traçabilité,

Pôle SMD-PL

- Assurer à chaque prise et fin de poste, une relève et un tour commun avec l'équipe suivante,
- Assurer la gestion de la clef des toxiques et en assurer la traçabilité,
- Assurer l'encadrement des personnels placés sous sa responsabilité (ASD-ASH),
- Participer à l'accueil des nouveaux arrivants,
- Participer à l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des étudiants IDE,
- Superviser l'encadrement des étudiants ASD en lien avec les ASD,
- S'inscrire dans la dynamique polaire instaurée pour l'encadrement des étudiants,
- Participer à la mise en œuvre, en lien avec le projet d'établissement, du projet de pôle et du projet d'unité,
- Participer au processus d'amélioration continue de la qualité et aux démarches de certification,
- S'inscrire dans une dynamique d'entraide et de découverte polaire et institutionnelle. avec les différents sites,
- Promouvoir les activités de recherche du service (inclusion des patients, contribution active à la conception des projets,...),
- S'engager dans le renforcement constant de ses compétences par la formation professionnelle.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- L'infirmier(e) s'intègre aux équipes soignantes et pénitentiaires missionnées pour prendre en charge et accompagner le patient depuis l'institution d'origine jusqu'à l'UHSA (entrées, sorties, consultations).
- Dans le respect des modalités de fonctionnement en vigueur, l'infirmier (ère) est amené (e) à gérer un certain nombre d'interfaces avec les agents de l'Administration pénitentiaire.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Le professionnel exercera avec rigueur et souplesse. Il inscrit son action dans la politique générale de l'établissement.

Il suspendra le jugement moral vis-à-vis de la nature des actes reprochés au patient, tout en prenant en compte la réalité de ces actes et leur impact social et en gardant une capacité d'analyse et d'évaluation des risques.

Il devra :

- Etre capable de s'adapter au milieu d'exercice

INFIRMIER
Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
UHSA

PRP-GRH-034
Version 08

Date d'application:
15/12/2024

Pôle SMD-PL

- Etre capable de travailler en relative autonomie à l'articulation d'équipes pluri professionnelles
- Etre capable de travailler avec des partenaires n'ayant pas la même logique et culture professionnelle (logique pénitentiaire et carcérale)
- Etre capable de rigueur et de fiabilité dans la transmission des informations à partager tout en étant garant du respect du secret professionnel
- Posséder une bonne connaissance de la clinique psychiatrique adulte
- Posséder créativité et sens de l'organisation
- Savoir concilier trajectoire de soin du patient et trajectoire pénitentiaire
- Posséder la technique de conduite d'entretiens
- Etre capable d'être autonome, responsable
- Faire preuve de rigueur, d'assiduité et de régularité dans son travail
- Etre capable de s'inscrire dans une dynamique d'actualisation de ses connaissances professionnelles.
- Participer à l'évolution du dispositif de soin et à ses changements institutionnels
- Savoir se servir de l'outil informatique (maîtrise des logiciels Cortexte, Outlook,...)

9.1 Diplômes/titres

- Diplôme d'état Infirmier (e)

Conformément à la législation en vigueur :

- l'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (titre IV)
- l'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

9.2 Expérience professionnelle

- Avoir exercé dans le milieu de la psychiatrie générale
- Avoir géré des situations d'urgence
- Expérience de travail en équipe

9.3 Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance et/ou intérêt pour le travail de liaison en milieu pénitentiaire et pour le fonctionnement de l'ensemble du Pôle SMD-PL
- Avoir suivi les formations RAISOPSI et urgences vitales
- Connaissance de la législation des soins sous contrainte
- Connaissance et utilisation des logiciels (CORTEXTE-OUTLOOK-BLUE-MEDI-COPILOTE...)

Afin de pérenniser un fonctionnement optimal et une prise en charge de qualité, le Pôle SMD-PL s'appuie sur la solidarité et la mutualisation des équipes pluri-disciplinaires.